

Province de Québec  
MRC d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,  
SIÈGE CE 11 MARS 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Monsieur Sylvain Bergeron  | conseiller numéro 1  |
| Monsieur Grégoire Bergeron | conseiller numéro 2  |
| Monsieur Patrick Mathis    | conseiller numéro 3  |
| Madame Suzanne Tremblay    | conseillère numéro 4 |
| Madame Evelyne Lampron     | conseillère numéro 5 |
| Madame Marie-France Plante | conseillère numéro 6 |

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1. Adoption de l'ordre du jour ;

**2. PROCÈS-VERBAL**

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 ;

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025 ;

**3. TRÉSORERIE**

3.1. Adoption des comptes à payer en date du 28 février 2025 ;

**4. RÈGLEMENTATION**

**5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES**

5.1 Appui au projet Hubs de mobilité en milieu rural ;

5.2 Rénovation du terrain de Volley-ball du terrain des Loisirs ;

5.3 Demande de soutien de la Fondation CLCS Suzor-Côté ;

5.4 Demande de proclamation de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle ;

5.5 Demande d'appui à la FQM concernant les enjeux des camps de jour ;

5.6 Demande de Alexandre Prince pour obtenir un Rabais pour location du centre multifonctionnel ;

**6. RAPPORTS DES COMITÉS**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. VARIA**

8.1 Suivi des jeudis en chanson

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Prochain conseil, le mardi 8 avril 2025 à 19h.

## 1. ORDRE DU JOUR

2025-03-565

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## 2. PROCÈS-VERBAUX

2025-03-566

### 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2025-03-567

### 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## 3. TRÉSORERIE

2025-03-568

### 3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2025

**ATTENDU QUE** le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de février 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 33 052.75 \$ ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

**ATTENDU QUE** le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

**ATTENDU QUE** le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de février 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 33 052.75 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu :

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce \_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

Aucun point.

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-03-569

5.1 APPUI AU PROJET HUBS DE MOBILITÉ EN MILIEU RURAL

**ATTENDU QU'**une nouvelle fenêtre d'opportunité de financement s'ouvre dans le fonds pour les transports en commun en milieu rural et qui prévoit du financement en immobilisation et notamment pour la micromobilité ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska aimerait retenter sa chance avec le projet des stationnements incitatifs et des vélo stations ;

**ATTENDU QUE** le financement est de 80 % du fonds pour les solutions de transport en milieu rural (fonds fédéral) et que le 20 % restant est prévu être pris dans l'enveloppe du FRR volet 3 Signature Innovation ;

**ATTENDU QUE** dans la prochaine année, nous travaillerons avec la MRC pour déterminer comment ce projet atterrira dans chacune de nos municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Évelyne Lampron et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond à signer et envoyer une lettre d'appui au projet de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2025-03-570

5.2 RÉNOVATION DU TERRAIN DE VOLLEY-BALL DU TERRAIN DES LOISIRS

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une demande de rénovation du terrain de volley-ball ;

**ATTENDU QUE** depuis 3 étés une ligue de volley-ball de plage amicale est organisée à la municipalité ;

**ATTENDU QUE** depuis que le projet est lancé, il y a de plus en plus d'inscriptions. Par exemple, à l'été 2022, soit lors de la première édition, il y avait 2 équipes de 3 à 4 personnes, et l'an dernier, en 2024, il y avait 4 équipes de 4 personnes en plus de 4 remplaçants réguliers ;

**ATTENDU QUE** le terrain est un désuet, difficile d'entretien et que le type de sable n'est pas le bon pour avoir un terrain efficace et sécuritaire ;

**ATTENDU QUE** de nombreux citoyens utilisent le terrain de volley-ball à l'extérieur de la ligue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Évelyne Lampron de faire préparer des soumissions pour la rénovation du terrain de volley-ball.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2025-03-571

5.3 DEMANDE DE SOUTIEN DE LA FONDATION CLCS SUZOR-CÔTÉ

**ATTENDU QUE** le CLSC Suzor-Coté des Bois-Francis joue un rôle essentiel dans la vie des membres de notre communauté, en les accompagnant à toutes les étapes de leur existence ;

**ATTENDU QUE** Depuis la pandémie, nous avons observé une grande augmentation des besoins, alors que de plus en plus de personnes souhaitent demeurer dans le confort de leur foyer, entourées de leurs proches, malgré la maladie, une perte d'autonomie ou une fin de vie ;

**ATTENDU QUE** le CLSC Suzor-Coté des Bois-Francis sollicite notre appui pour permettre de poursuivre leur mission et permettre aux gens de notre communauté de rester dans le confort de leur foyer ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a des questions concernant le rôle du CLSC Suzor-Coté et Bois-Francis dans notre municipalité ;

**ATTENDU QUE** nous n'avons pas obtenu les réponses avant la séance du conseil du mois du 11 mars 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il a été décidé de reporter le point à la séance du 8 avril 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2025-03-572

#### **5.4 DEMANDE DE PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**

**ATTENDU QU'**au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

**ATTENDU QUE** notre municipalité a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté ;

**ATTENDU QUE** la 37e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille ;

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Évelyn Lampron, appuyée par madame Marie-France Plante de proclamer la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2025-03-573

#### **5.5 DEMANDE D'APPUI À LA FQM CONCERNANT LES ENJEUX DES CAMPS DE JOUR**

**ATTENDU QUE** la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

**ATTENDU QUE** l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

**ATTENDU QUE** malgré cela, la majorité des municipalités offre des camps de jour estivaux ;

**ATTENDU QUE** ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne ;

**ATTENDU QUE** les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

**ATTENDU QUE** pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

**ATTENDU QU'**également, les demandes d'accompagnements pour les enfants aux besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

**ATTENDU QUE** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnement appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camp de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

**ATTENDU QUE** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu que la municipalité de Saint-Samuel soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

**ET QUE** cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2025-03-574

#### **5.6 DEMANDE DE ALEXANDRE PRINCE POUR OBTENIR UN RABAIS POUR LOCATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**ATTENDU QUE** monsieur Alexandre Prince a demandé de réserver la grande salle du centre multifonctionnel le 12 avril 2025 ;

**ATTENDU QUE** monsieur Prince demande à la municipalité un rabais ou une gratuité pour la location de la salle ;

**ATTENDU QUE** les activités de monsieur Prince se passent à l'extérieur de notre municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de ne pas offrir de rabais ou de gratuité à monsieur Prince.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

#### **6. RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport de comité.

#### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 41 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas d'assistance.

#### **8. VARIA**

Aucun varia.

2025-03-575

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Suzanne Tremblay de lever de la séance à 19 h 42. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

\_\_\_\_\_  
Martin Tourigny  
Maire

\_\_\_\_\_  
Stéphan Emond  
Directeur général  
Greffier-trésorier